

LE 21 JUILLET 1975

**STATEMENT
DISCOURS**

**SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.**

**SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.**

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA
AUG 7 1975
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
REFERENCE



DECLARATION FAITE À LA CHAMBRE DES
COMMUNES PAR L'HONORABLE
ALLAN J. MACÉACHEN,
SECRETAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTERIEURES

LE CINQUIÈME CONGRÈS DE L'ONU
SUR LA PRÉVENTION DU CRIME

J'ai avisé le Secrétaire général des Nations Unies que le Canada n'entendait pas procéder cette année à la tenue du cinquième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. J'ai également sollicité la coopération du Secrétaire général pour obtenir le report à plus tard de ce congrès; et celui-ci s'est engagé à étudier la situation afin de clarifier sa position. De l'avis du Gouvernement, ce congrès ne saurait avoir lieu cette année avec quelque chance de succès et cela où que ce soit.

Les députés se rappelleront que lors du quatrième congrès, tenu à Kyoto en 1970, le Gouvernement du Canada a proposé, après consultation avec la province de l'Ontario, que le prochain congrès ait lieu à Toronto en septembre 1975. Cette proposition a été agréée par les délégations présentes, décision qui fut subséquemment confirmée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Toutefois, nous avons constaté depuis lors une dégradation constante du climat dans lequel se déroulent les conférences internationales. Qu'il me soit permis de rappeler à cet égard les dissensions qui ont marqué la sixième session spéciale ainsi que la dernière session régulière de l'Assemblée générale, les récentes conférences de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ainsi que la conférence sur l'Année internationale de la femme qui a eu lieu à Mexico il y a quelques semaines.

Malgré qu'un minimum de coopération soit le préalable essentiel à tout progrès dans l'arène internationale, nous avons été témoin d'affrontements outranciers sur des questions qui n'étaient pas liées à l'objet de ces conférences. J'ai à peine besoin d'évoquer ce qui met le feu aux poudres: le racisme en Afrique australe, le conflit du Moyen-Orient, les relations entre producteurs et consommateurs et l'éventail des problèmes de développement économique qui motivent la revendication d'un "Nouvel ordre économique international". Le Canada n'a pas à être convaincu que ce soient là de vrais et d'épineux problèmes auxquels il faut s'attaquer de toute urgence, au sein des instances appropriées, avant qu'ils n'empoisonnent tout le corps des Nations Unies; et on ne doutera pas que nous jugeons souhaitable et même nécessaire que l'on accorde l'importance qui revient aux facteurs d'ordre politique, même dans le cadre des discussions les plus techniques. Mais ces facteurs politiques doivent tout de même passer la rampe de la pertinence; et en ce qui a trait aux récentes conférences des Nations Unies, il est clair que ces facteurs ne l'ont point passée.

Les députés savent fort bien que dans le cas du Congrès de Toronto sur la prévention du crime, qui devait avoir lieu en septembre, un des problèmes que je viens d'évoquer avait déjà pris un relief inquiétant. La résurgence de ce problème découle de la résolution adoptée

en novembre 1974 par l'Assemblée générale, malgré la dissidence du Canada, invitant l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à assister, à titre d'observateur permanent, à ses sessions, aux conférences tenues sous ses auspices ou à celles parrainées par d'autres organismes des Nations Unies. En conséquence, le Gouvernement du Canada a été avisé il y a quelque temps par le Secrétariat des Nations Unies que des observateurs de l'OLP avaient été invités à assister au cinquième Congrès sur la prévention du crime et qu'on s'attendait à ce que les autorités canadiennes autorisent ces participants à séjourner au pays à cette fin.

Il va sans dire que c'est après bien des hésitations que le Gouvernement s'est résolu à obtenir le report du Congrès; mais nous en sommes venus à la conclusion qu'il ne serait pas possible, dans les circonstances actuelles, de tenir un congrès utile sur la prévention du crime, soit au Canada, soit ailleurs.

Nous avons tous pris conscience des mouvements d'opinion qui se sont manifestés, ces derniers temps, pour ou contre l'admission au Canada des observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine qui doivent assister à ce Congrès. Nous nous sommes tous inquiétés de la division que cette controverse risquait d'engendrer au sein de la collectivité canadienne. Nous ne pouvions faire abstraction du danger de désordres publics qui pouvait en

résulter. Ces facteurs auraient amené n'importe quel gouvernement à reconsidérer sa décision d'être hôte d'une conférence internationale. Mais en dernière analyse, deux facteurs se sont avérés déterminants lors de nos discussions: d'abord, l'inévitable débordement, dans les travaux du Congrès, de considérations politiques étrangères à son objet; ensuite la recrudescence de la violence au Moyen-Orient, l'amertume qu'elle a propagée au Canada et, par voie de conséquence, l'hostilité qui aurait vraisemblablement contaminée le Congrès lui-même.

De toute évidence, l'ingérence du conflit du Moyen-Orient dans les travaux du Congrès, ajoutant à la confusion à peu près totale entre les crimes de droit commun et les actes de guerre, aurait faussé et dénaturé les objectifs de ce qui a été jusqu'ici et de ce qui doit demeurer une réunion à caractère essentiellement technique, regroupant des experts de tous les pays afin de promouvoir la coopération internationale dans un domaine d'importance capitale pour le maintien de l'ordre et la primauté du droit partout dans le monde.

En sa qualité de pays hôte, le Canada avait assumé une responsabilité particulière pour le succès de ce Congrès; et nous ne pouvions concevoir de quelle façon nous aurions pu nous acquitter de cette responsabilité dans un climat aussi défavorable. J'ajouterai que le déroulement simultané du Congrès et de la septième session spéciale de l'Assemblée

générale sur le développement et la coopération économique internationale nous inquiétait, puisqu'alors le climat contentieux qui pourrait apparaître dans un enceinte se propagerait vraisemblablement dans l'autre.

Néanmoins, après une étude approfondie des obligations nationales et internationales du Gouvernement, nous avons décidé d'informer le Secrétaire général des Nations Unies, non pas que le Canada voulait être délesté de la responsabilité de tenir ce Congrès, mais plutôt qu'il souhaitait reporter l'événement à plus tard. Nous ne voulions pas retirer notre invitation; et nous cherchions à éviter toute démarche qui aurait pu mettre en cause notre adhésion de longue date aux principes fondamentaux de l'ONU. A cet égard, je tiens à souligner que le Canada reste toujours aussi disposé à participer et à contribuer aux activités des organismes des Nations Unies.

Le répit obtenu grâce à ce report doit être utilisé le plus efficacement possible par tous pour améliorer le climat politique ambiant afin que l'on puisse bientôt raisonnablement s'attendre à ce que les conférences à caractère technique, comme le cinquième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime, soient utiles et productives. Nous espérons que les négociations actuelles en vue de réduire les tensions entre certaines parties au conflit du Moyen-Orient aboutiront au cours des prochains mois; et nous appuierons activement les efforts que poursuivent en ce sens les parties en cause et le Gouvernement des Etats-Unis.

En outre, la prochaine Assemblée générale des Nations Unies fournira l'occasion d'affirmer le principe de l'universalité, dont la réalisation devrait s'imposer comme un des objectifs fondamentaux des Nations Unies. Nous nous opposerons notamment à toute tentative de retirer à l'Etat d'Israël ou à tout autre Etat le droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale. La reconnaissance de ce principe garantirait le statut d'Israël au sein de la communauté des nations et éliminerait par conséquent l'une des causes de l'instabilité au Moyen-Orient.

Ainsi, en demandant que le Congrès soit reporté, le Canada ne se décharge pas de ses responsabilités, il en assume plutôt de nouvelles. Le Gouvernement s'efforcera, par voie diplomatique bilatérale et multilatérale, d'améliorer la situation politique au Moyen-Orient et au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment par sa participation à la prochaine session de l'Assemblée générale. Etant donné le caractère fondamental des questions sur lesquelles doit porter le débat, l'avenir de l'ONU se jouera peut-être pendant cette session. C'est pourquoi le Canada engagera des consultations avec d'autres pays intéressés sur les règles qui devraient présider aux discussions techniques au sein des forums onusiens. Seuls ou avec d'autres, nous chercherons à formuler une résolution efficace en la matière, qui pourrait être soumise à l'Assemblée

générale, et à obtenir des appuis pour cette résolution. J'ai aussi l'intention d'accepter au cours de l'automne des invitations qui m'ont été faites depuis déjà quelque temps à visiter certains pays du Moyen-Orient. Ces visites officielles, que le Gouvernement jugeait déjà fort utiles pour le renforcement de nos relations avec les pays de cette région, ont acquis une certaine urgence par suite des difficultés que suscite la tenue du Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime. Les députés peuvent être assurés que je profiterai de cette occasion pour obtenir l'avis de mes hôtes là-dessus et pour solliciter leur appui pour une Organisation des Nations Unies qui soit vraiment une assemblée universelle ainsi qu'un instrument efficace de coopération internationale.

Je souligne que notre décision de proposer le report du congrès, pour les motifs je viens d'invoquer, est conforme à la politique du Gouvernement au Moyen-Orient. Nous continuerons, comme nous l'avons fait par le passé, d'entretenir des relations empreintes de cordialité et marquées par la coopération avec tous les Etats de cette région; nous continuerons aussi à attacher beaucoup d'importance au développement de ces relations. De même, le Canada a essayé jusqu'ici de maintenir une position équilibrée et objective sur le conflit du Moyen-Orient et continuera de le faire à l'avenir. Nous avons toujours appuyé et défendu le droit de l'Etat d'Israël à exister en paix avec ses voisins, à l'abri

de frontières sûres et reconnues. Nous avons affirmé notre conviction qu'aucune solution pacifique ni stable ne pouvait être trouvée à ce conflit sans la participation des Palestiniens et le règlement équitable de leurs revendications. Nous avons condamné le recours à la violence comme instrument politique ou moyen de représailles. Nous avons participé à toutes les missions de maintien de la paix et de surveillance des cessez-le-feu des Nations Unies au Moyen-Orient. Nous avons contribué sans défaillance aux secours que dispensent les Nations Unies aux réfugiés palestiniens. Nous avons préconisé et continuons de préconiser l'exécution intégrale de la Résolution 242 du Conseil de sécurité. Ces diverses positions définissent toujours la politique du Gouvernement.

Nous avons bon espoir que les initiatives que prendront le Canada et d'autres pays susciteront bientôt un climat différent et tel que le cinquième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants pourra alors avoir lieu au Canada, à des dates qu'il reste à fixer, avec des garanties raisonnables de succès.

Il a été convenu avec le Secrétaire général de l'ONU que nous nous concerterions davantage sur cette question. En conséquence, je prévois être de nouveau en rapport avec lui avant la fin de la semaine.